

# MASTER

## CRÉATION DE PROJETS CULTURELS EN ARTS DU SPECTACLE



*Le Soulier de satin*, mise en scène Eric Ruf, Comédie française, 2025

Année Universitaire 2025-2026

----- Document à lire attentivement et à conserver -----

## SOMMAIRE

### I- Présentation de la Faculté de Lettres et Langues

### II- Présentation générale des études

#### A - Le déroulement de l'année universitaire

L'inscription administrative et l'inscription pédagogique  
Les examens

#### B - Les stages

#### C- Le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur : CLES

#### D- La mobilité étudiante

#### E - Les Clés de la réussite

### III- Les études de Lettres

#### A- Présentation de la filière

A1- Renseignements pratiques  
A2- Organisation des études  
A3- Débouchés de la filière  
A4- Ecrire un mail

#### B- Présentation du Master Création de Projets Culturels en Arts du Spectacle

B1- Modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et des règles de passage

B2- Présentation du Master Création de Projets Culturels en Arts du Spectacle 1<sup>ère</sup> année

B2.1- Maquette du S7

B2.2- Descriptif des enseignements du S7

B2.3- Modalités de contrôle de connaissances du S7

B2.4- Maquette du S8

B2.5- Descriptif des enseignements du S8

B2.6- Modalités de contrôle des connaissances du S8

B3- Présentation du Master Création de Projets Culturels en Arts du Spectacle 2<sup>nde</sup> année

B3.1- Maquette du S9

B3.2- Descriptif des enseignements du S9

B3.3- Modalités de contrôle de connaissances du S9

B3.4- Maquette du S10

B3.5- Descriptif des enseignements du S10

B3.6- Modalités de contrôle des connaissances du S10

#### C - Calendrier universitaire

## Présentation de la faculté de lettres et langues

L'UFR est administrée par un conseil élu composé de 40 membres.

Elle est dirigée par un directeur assisté d'un responsable administratif.

Elle est composée de **8** départements : **Allemand, Anglais, Droit-Langues, Espagnol-Portugais, Italien, Langues Etrangères Appliquées (LEA), Sciences du Langage et Sociolinguistique et Didactique des Langues.**

**Une** filière **lettres** comprenant 5 départements (français, latin, grec, littérature comparée, arts du spectacle).

### Quelques chiffres

A l'Université : environ **26010** étudiants inscrits en 2023-2024 dont **3258** à la Faculté de lettres et langues, **150** enseignants chercheurs, **25** personnels de Bibliothèque, ingénieurs, techniciens et administratifs.

### La Direction de l'UFR

Adresse : 3 rue des Tanneurs, 37000 TOURS

Doyenne : **SOUBEYROUX Marie-Hélène**

Responsable administratif : **MARTIN Hubert**

Secrétariat de l'UFR : **RIEUL Céline, Bureau 144 tél : 02.47.36.64.82**

### Le service de scolarité

Le service de scolarité gère votre dossier administratif : de l'inscription administrative à la remise du diplôme. C'est également auprès de ce bureau que vous aurez les renseignements sur les stages, les conventions et les aides sociales.

Responsable de la scolarité : **GAUTIER Graziella**

Bureau 138 tél : 02.47.36.68.35 Courriel : [scolarite.lettres@univ-tours.fr](mailto:scolarite.lettres@univ-tours.fr)

**BOUVET Lydia, 02 47 36 66 06**

**CHOISY Laurence, 02 47 36 65 67**

**COUTARD Ketty, 02 47 36 66 05**

Horaires d'ouverture au public : tous les jours de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30  
Fermé le vendredi après-midi et le samedi

## Les départements pédagogiques

Les départements sont le lieu de rattachement des enseignants et des secrétariats pédagogiques. Le secrétariat pédagogique gère votre dossier pédagogique : vos inscriptions pédagogiques, votre emploi du temps, la saisie de vos notes.

Liste et coordonnées des différents départements et des responsables de filières

Enseignements	Les secrétariats pédagogiques	Contact courriel
<b>Allemand</b>	Bureau 48	<a href="mailto:severine.carvalho@univ-tours.fr">severine.carvalho@univ-tours.fr</a>
<b>Anglais</b>	Bureau 48	<a href="mailto:gaelle.arandelle@univ-tours.fr">gaelle.arandelle@univ-tours.fr</a> <a href="mailto:manuelle.bataille@univ-tours.fr">manuelle.bataille@univ-tours.fr</a>
<b>Droit-Langues</b>	Bureau 58	<a href="mailto:camille.pollonihautemaniere@univ-tours.fr">camille.pollonihautemaniere@univ-tours.fr</a>
<b>Espagnol – Portugais</b>	Bureau 08	<a href="mailto:marie.ceccaldi@univ-tours.fr">marie.ceccaldi@univ-tours.fr</a>
<b>Italien</b>	Bureau 08	<a href="mailto:marie.ceccaldi@univ-tours.fr">marie.ceccaldi@univ-tours.fr</a>
<b>L.E.A (Langues Etrangères Appliquées)</b>	Bureau 25	<a href="mailto:aurelie.hannoun@univ-tours.fr">aurelie.hannoun@univ-tours.fr</a> <a href="mailto:stephanie.desoeuvres@univ-tours.fr">stephanie.desoeuvres@univ-tours.fr</a>
<b>Lettres</b>	Bureau 106 (1er étage)	<a href="mailto:christine.climent@univ-tours.fr">christine.climent@univ-tours.fr</a>
<b>Sciences du langage</b>	Bureau 23	<a href="mailto:stephanie.fuseau@univ-tours.fr">stephanie.fuseau@univ-tours.fr</a>
<b>Sociolinguistique et Didactique des Langues</b>	Bureau 23	<a href="mailto:cindy.carlos@univ-tours.fr">cindy.carlos@univ-tours.fr</a>
<b>Modules libres</b>		
<b>Allemand</b>	Bureau 48	<a href="mailto:severine.carvalho@univ-tours.fr">severine.carvalho@univ-tours.fr</a>
<b>Arts du Spectacle</b>	Bureau 106 (1er étage)	<a href="mailto:cyrille.malapert@univ-tours.fr">cyrille.malapert@univ-tours.fr</a>
<b>Cultures Méditerranéennes</b>	Bureau 48	<a href="mailto:severine.carvalho@univ-tours.fr">severine.carvalho@univ-tours.fr</a>
<b>Espagnol/Italien</b>	Bureau 08	<a href="mailto:marie.ceccaldi@univ-tours.fr">marie.ceccaldi@univ-tours.fr</a>
<b>Grands textes</b>	Bureau 48	<a href="mailto:gaelle.arandelle@univ-tours.fr">gaelle.arandelle@univ-tours.fr</a>
<b>Langues et Education et F.L.E. (Français Langue Etrangère)</b>	Bureau 7 bis	<a href="mailto:elodie.perez@univ-tours.fr">elodie.perez@univ-tours.fr</a>
<b>P.R.I. (Politique et relations Internationales)</b>	Bureau 58	<a href="mailto:camille.pollonihautemaniere@univ-tours.fr">camille.pollonihautemaniere@univ-tours.fr</a>
	Bureau 5 de l'extension	<a href="mailto:marielle.avice@univ-tours.fr">marielle.avice@univ-tours.fr</a> (pour les étudiants d'échange)
	Bureau 205 - 2eme étage	<a href="mailto:sylvie.lepourtois@univ-tours.fr">sylvie.lepourtois@univ-tours.fr</a> (Référente Administrative Handicap)

## II – PRESENTATION GENERALE DES ETUDES

### A –LE DEROULEMENT DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE

#### ▶ L'inscription administrative et pédagogique

Après votre inscription administrative à l'Université, vous devrez **OBLIGATOIREMENT** et à chaque **semestre**, vous inscrire pédagogiquement dans les cours magistraux, les travaux dirigés (TD) et le cas échéant les travaux pratiques (TP).

Cette procédure détermine votre inscription dans les groupes et aux examens. Elle doit impérativement avoir lieu pendant la période définie par les services universitaires.

**Tout·e étudiant·e qui n'aura pas réalisé son inscription pédagogique avant le 23 septembre ne sera pas autorisé·e à se présenter aux examens.**

L'inscription pédagogique se fait via le web sur votre Environnement Numérique de Travail (ENT) – Onglet SCOLARITE ou auprès de votre secrétariat pédagogique.

#### Les examens

Les évaluations se font par un **contrôle continu** tout au long de l'année qui peut être associé à un **examen terminal** à la fin de chaque semestre.

**La présence aux travaux dirigés (TD) et aux travaux pratiques (TP) est obligatoire.**

Un contrôle d'assiduité des étudiant·es est systématiquement effectué par les enseignants.

Toute absence à une séance doit faire l'objet d'une justification. En cas de maladie, vous devez fournir un certificat médical à votre service de scolarité dans un délai de 8 jours.

**L'absence non justifiée aux séances de TD et de TP a des conséquences graves. Elle entraîne automatiquement la mention "absence injustifiée" (ABI) sur le relevé de notes et ne permet plus la validation du semestre et de l'année.**

**Attention : les étudiant·es boursier·es doivent être présent·es aux cours et aux examens, même en cas de réorientation, sous peine de voir leur bourse suspendue et faire l'objet d'un ordre de reversement des mois perçus.**

#### ▶ Régime particulier

Certaines catégories d'étudiant·es (*les salarié·es, étudiant·es en situation de handicap, chargé·es de famille, ...*) peuvent demander à être dispensés du contrôle continu.

Le R.S.E permet de bénéficier **d'aménagements d'études (emploi du temps, dispense d'assiduité en TD, aménagement d'examens)**.

Les étudiant·es qui souhaitent bénéficier du régime spécial d'études devront en faire la demande **avant le 30 septembre 2024**. Les modalités détaillées et la procédure sont consultables sur le site internet de l'Université dans la rubrique Formations/Régime Spécial d'Etudes.

#### Les diplômes

---

■ **La Licence** : préparée en 3 ans après le bac, elle est structurée en 6 semestres et correspond à 180 crédits européens validés.

Les diplômes de Licence sont répartis dans des **domaines** de formation et découpés en **mention**. Certaines Licences s'organisent ensuite en parcours.

■ **Le Master** : préparé en 2 ans après la Licence, il est structuré en 4 semestres et correspond à 300 crédits européens validés (180 de Licence + 120 de Master 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années).

■ **Le Doctorat** : préparé en 3 ans après le Master. Il est délivré après la soutenance d'une thèse.

## B – STAGE

Les étudiant·es de Licence peuvent effectuer un stage **uniquement si celui-ci est prévu dans leur maquette d'enseignement, dans le cadre du MOBIL ou du CERCIP Stage.**

**Les stages ne sont plus possibles une fois la validation de la Licence acquise, c'est-à-dire entre la 3<sup>ème</sup> année de Licence et le Master 1.**

La Loi impose que tout stage doit obligatoirement :

- ▶ Faire l'objet d'une convention entre la structure d'accueil, l'étudiant et l'Université.
- ▶ Ne pas être assimilé à un emploi.

L'Université met à votre disposition une application web, PSTAGE, qui vous permet de saisir et d'imprimer votre convention de stage en ligne.

PSTAGE est accessible dans votre Environnement Numérique de Travail dans l'onglet SCOLARITE.

Vous trouverez sur le site internet de l'université aux rubriques formation et orientation-insertion toutes les informations utiles et notamment le guide sur les stages.

**La convention doit IMPERATIVEMENT être signée par toutes les parties AVANT LE DEBUT DU STAGE.**

### QUELQUES CONSEILS POUR TROUVER VOTRE STAGE

[rpro.univ-tours.fr](http://rpro.univ-tours.fr)

La Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (M.O.I.P.) met à votre disposition des outils pour vous aider dans la recherche de votre stage et la préparation de votre rencontre avec les structures d'accueil.

Elle vous propose :

- Des ateliers CV/Lettre de motivation tout au long de l'année
- Un site internet dédié aux stages et aux jobs étudiants : Rpro
- Des entretiens individuels pour vous aider à cibler les bonnes entreprises, préparer votre candidature et vos entretiens de recrutement
- Des rencontres avec des professionnel·les pour découvrir un secteur d'activités ou un métier
- Un Forum Stage-Emploi tous les ans en novembre

Rpro vous permet de :

- Trouver des offres de stages et d'emplois
- Mettre votre CV en ligne pour être visible des recruteurs partenaires
- Contacter le réseau des ancien·es étudiant·es de l'Université de Tours
  - Être informé.e des événements à ne pas manquer (forum emploi, salon, concours, etc...)



## C- Le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur : CLES

Le CLES B2 est une certification en langue accréditée par le Ministère de l'Education Nationale. Il correspond au cadre européen commun de référence pour les langues et attribue un niveau B2. Il a pour objectif de certifier les compétences opérationnelles en langue. Il s'inscrit dans la politique de mobilité étudiante et vise à promouvoir l'apprentissage des langues. Le CLES est gratuit et permet d'attester des quatre grandes compétences : compréhension écrite et orale, production écrite et orale.

**Bien que cette certification ne soit pas obligatoire, elle est vivement conseillée car c'est un atout sur votre CV. Elle peut être demandée pour intégrer un Master.**

Retrouvez les informations détaillées sur le CLES sur le [www.univ-tours.fr/formations/Acquérir des compétences supplémentaires/Certification en langues étrangères](http://www.univ-tours.fr/formations/Acquérir_des_compétences_supplémentaires/Certification_en_langues_étrangères)

## D- La mobilité étudiante

Effectuer une partie de ses études à l'étranger est une expérience forte qui valorise votre formation, votre capacité d'autonomie et votre capacité d'adaptation intellectuelle.

L'Université de Tours propose des programmes en Europe ou hors Europe

➤ **En Europe:** A partir de la 2<sup>ème</sup> année d'études et jusqu'au Doctorat, le programme ERASMUS permet d'effectuer un séjour d'un semestre ou d'une année universitaire complète au sein d'une Université européenne partenaire (200 Universités possibles).

➤ **Hors Europe:** L'Université de Tours a des partenariats avec des Universités américaines, canadiennes anglophones, québécoises et selon les filières : australiennes, japonaises, argentines,...

### La mobilité est soumise à un dossier de sélection.

Afin de vous aider à préparer votre mobilité, l'Université met à votre disposition :

- Des pages d'informations sur les études et stages à l'étranger, et des guides sur le [www.univ-tours.fr](http://www.univ-tours.fr) rubrique « International »,
- Des réunions d'informations et ateliers pratiques (surveillez votre mail univ-tours),
- Une CERCIP spécifique intitulée « Préparer sa mobilité internationale »
- Un programme Service Learning et des rencontres « Tandem », conversations entre étudiants français et internationaux dans les différents centres de ressources en langues de l'université

### **Vous pouvez bénéficier d'aides financières à la mobilité**

Elles sont variées et dépendent du programme choisi. Elles peuvent être attribuées par le Ministère, l'Europe, l'Université, le Conseil Régional,...

Pour en savoir plus, consultez les pages « International » sur le [www.univ-tours.fr](http://www.univ-tours.fr) ou contactez le Service des Relations Internationales – 60, rue du Plat d'Etain - ☎ Accueil : 02.47.36.67.04 - Mail : [international@univ-tours.fr](mailto:international@univ-tours.fr)

## E- LES CLES DE LA REUSSITE

L'université organise chaque semestre différents ateliers pour vous donner des moyens concrets afin d'atteindre vos objectifs universitaires, professionnels et personnels : « Savoir prendre des notes », « Apprendre à bien apprendre », « Etre plus performant au moment des examens », « Assurer la présentation de mon diaporama »,... Certaines actions peuvent également donner un point MOBIL.

Pour en savoir plus, consultez la page « Les clés de la réussite » dans l'onglet « Formations » sur le site [www.univ-tours.fr](http://www.univ-tours.fr) - Mèl : [clesdelareussite@univ-tours.fr](mailto:clesdelareussite@univ-tours.fr)

### III- Les Etudes de LETTRES

#### A- PRESENTATION DU DEPARTEMENT ARTS DU SPECTACLE

##### A1. RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Pour toute information complémentaire dans les domaines suivants, sachez à qui vous adresser :

Problèmes administratifs (dossier d'inscription, droits, etc.)	Scolarité Lettres, Bureau 138 : <a href="mailto:scolarite.lettres@univ-tours.fr">scolarite.lettres@univ-tours.fr</a>
Responsable du département des Arts du spectacle	<b>Sophie Mentzel</b> , Bureau 136 <a href="mailto:sophie.mentzel@univ-tours.fr">sophie.mentzel@univ-tours.fr</a>
Responsable du Master	<b>Sophie Mentzel</b> , Bureau 136 <a href="mailto:sophie.mentzel@univ-tours.fr">sophie.mentzel@univ-tours.fr</a>  Responsable du M1 : <b>Delphine Robic-Diaz</b> Responsable du M2 : <b>Sophie Mentzel</b>
Responsable du Module 3	<b>Delphine Robic-Diaz</b> , Bureau 136 <a href="mailto:delphine.robicdiaz@univ-tours.fr">delphine.robicdiaz@univ-tours.fr</a>
Secrétariat des Arts du spectacle	<b>Cyrille Malapert</b> Bureau 106 <a href="mailto:cyrille.malapert@univ-tours.fr">cyrille.malapert@univ-tours.fr</a> Tél : 02 47 36 68 10

*Horaires d'ouverture du secrétariat :*

**Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h et de 13h30 à 16h30  
(en télétravail le lundi et le jeudi)**

##### A2- Organisation des études

Méthodes pédagogiques :

Les cours sont donnés sous la forme de Cours Magistraux (CM), mais aussi de Travaux Dirigés (TD), sans oublier les stages qui forment une expérience complémentaire obligatoire.

L'équipe pédagogique est formée par des universitaires, rattaché-e-s à différents départements de l'Université de Tours, mais aussi des professionnel-le-s des arts du spectacle et/ou des artistes, de manière à délivrer une formation qui concilie les attendus académiques aux enjeux du terrain.

### A3 – Débouchés de la filière

Le Master Création de Projets Culturels en Arts du Spectacle prépare à assumer des fonctions de responsabilité dans les domaines suivants :

- administrateur/administratrice de compagnies (théâtre, danse, musique, etc.),
- direction ou co-direction de services culturels,
- adjoint·e de direction ou chargé·e de missions dans des structures artistiques et culturelles,
- chargé·e de production et de diffusion de spectacles,
- prospection et programmation,
- relations publiques,
- documentation,
- presse et communication,
- rédaction et publication (dramaturgie, programmes),
- actions pédagogiques,
- relations avec les collectivités.

### A4- Ecrire un mail

#### USAGES ET CONVENTIONS

Les étudiant·e·s contactent très naturellement leurs enseignant·e·s par mail. Cependant, ce type de communication répond à des règles qui ne sont pas toujours bien maîtrisées par les étudiant·e·s, ce qui génère des malentendus. Ces quelques conseils vous aideront à les éviter.

#### LES FORMULES DE POLITESSE À L'ÉCRIT

Il faut considérer le mail comme un courrier normal. Le fait qu'il s'agisse d'un courrier électronique ne dispense pas de mettre les formes. Tout mail, même bref, doit s'accompagner d'un certain nombre d'éléments :

- une formule de **salutation** (« Monsieur » ; « Madame »... « Bonjour » est inapproprié car trop familier pour un échange écrit).
- Une formule de **politesse** à la fin au mail (« Cordialement », « Très cordialement », etc.).
- Une **signature** complète (Prénom et Nom, année d'études).

#### L'ORGANISATION DU MAIL :

- en « objet » indiquez de manière synthétique la raison de la prise de contact,
- présentez-vous (sans ajouter « vous ne vous souvenez peut-être pas de moi », qui est maladroit) et précisez de quel cours il s'agit.

#### LE CONTENU ET LE TON

N'écrivez aux enseignant·e·s que pour poser des questions relatives au contenu du cours, à l'organisation du cours, au contrôle continu...

Les questions relatives aux horaires, aux dates d'examen, aux numéros de salles sont à poser au secrétariat.

L'usage de l'impératif est à proscrire absolument. Il ne faut pas que l'enseignant·e ait l'impression que l'étudiant·e lui donne un ordre.

Si l'étudiant·e a une question ou un service à demander à l'enseignant·e, il ou elle doit faire attention à la façon dont il ou elle formule sa requête (« vous serait-il possible de » est une formule utile).

Évitez évidemment d'écrire sous le coup d'une émotion forte, *a fortiori* la colère : il n'en sortirait rien de bon.

#### DETAIL CONCRET DE MESSAGERIE

Utilisez uniquement votre adresse @etu.univ-tours.fr, que vous devez activer dès la rentrée. Ainsi les choses sont claires : nous sommes dans le cadre de l'université ; si vous vous adressez à un·e enseignant·e que vous ne connaissez pas, il ou elle sait que vous êtes inscrit·e à l'université de Tours. Vos mails en provenance de messageries privées (type hotmail, gmail, etc.) pourraient être bloqués par des pare-feu et ne jamais parvenir à votre enseignant·e. <sup>[1]</sup> Si vous ne souhaitez pas consulter chaque jour votre messagerie universitaire sur l'ENT, faites rediriger vos messages étudiants sur votre boîte mail personnelle (allez sur l'ENT, onglet « Messagerie » > « Redirection »), mais pour écrire à un enseignant·e ou à un service administratif, utilisez toujours la messagerie de l'ENT.

## B- PRESENTATION DU MASTER CREATION DE PROJETS CULTURELS EN ARTS DU SPECTACLE

### B1- Modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et règles de passage de l'Université de Tours applicables aux étudiants de Master

#### Modalités de contrôle des connaissances

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées dans chaque diplôme **au plus tard à la fin du premier mois de l'année universitaire** et ne peuvent être modifiées en cours d'année. Elles comportent obligatoirement le nombre d'épreuves, leur nature, leur coefficient et leur durée. Elles doivent être portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et rester accessibles jusqu'à l'issue de la session de rattrapage.

#### Dispositions exceptionnelles

*En cas de circonstances exceptionnelles appréciées, au cas par cas, par le président ou par délégation par la vice-présidente CFVU « le contrôle continu pourrait être remplacé par un contrôle terminal, dont la nature sera à établir. De plus, si la maquette prévoit un examen terminal, ce dernier pourrait être remplacé par d'autres modalités de contrôle des connaissances qui seront définies en fonction des circonstances. Ces dispositions devront être validées par les conseils compétents.*

#### DIPLOME DE MASTER

*en application de l'arrêté du 9 avril 1997, des décrets n°2002-480, 481, 482 du 8 avril 2002 et de l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master*

#### Modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et règles de passage de l'Université de Tours applicables aux étudiants de Master

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- [Arrêté du 9 avril 1997](#) relatif au diplôme d'études universitaires générales, Licence et Maîtrise ;
- [Arrêté du 25 avril 2002](#) relatif au diplôme national de Master ;
- [Arrêté du 4 février 2014](#) fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de Master ;
- [Décret n°2016-672 du 25 mai 2016](#) relatif au diplôme national de Master ;
- [Loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016](#) portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système LMD ;
- [Décret du 27 janvier 2017](#) portant création de la poursuite en Master ;
- Décision de la CFVU du 27 juin 2019 et CA du 08 juillet 2019 ;
- [Arrêté du 30 juillet 2018](#) modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence professionnelle et de Master ;
- [Arrêté du 30 juillet 2018](#) modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence professionnelle et de Master.

## Art. 1 - Conditions d'accès

---

La loi du 27 janvier 2017 rappelle que le Master est un diplôme composé de quatre semestres, il repose sur un processus de recrutement à l'entrée dans le cursus.

Conformément à la loi no 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat, les établissements d'enseignement supérieur peuvent désormais fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. Les mentions Droit et Psychologie ne sont pas concernées et appliquent par dérogation une sélection en Master 2<sup>e</sup> année, l'accès en Master 1<sup>ere</sup> année reste alors de droit pour tout étudiant titulaire de la Licence ou d'un diplôme équivalent conférant 180 ECTS et dans la même mention et dans le même domaine.

Les établissements autorisés par l'Etat à délivrer le diplôme national de Master doivent organiser un processus de recrutement conformément aux dispositions de l'article L. 612-6.

L'admission est alors subordonnée à l'examen du dossier du candidat et éventuellement à une audition. L'examen du dossier repose sur des critères d'appréciation des résultats académiques, de l'expérience professionnelle, et du diplôme de premier cycle obtenu.

La désignation des membres composant la commission de sélection doit faire l'objet d'une décision officielle par arrêté de nomination, signée du Directeur de la composante par délégation du président de l'université, comprenant la liste exhaustive de la-dite commission.

**Les membres sont issus de l'équipe pédagogique. La composition minimale est de trois membres dont au moins deux enseignant·e·s – chercheurs/chercheuses ou enseignant·e·s intervenant dans la-dite formation. Le responsable de la mention préside la commission finale.**

La composition de la commission est publique (art. L. 613-1 du Code de l'éducation). La liste signée par le président de la commission doit faire l'objet d'une publication sur le site internet de l'université à la rubrique concernant la sélection et d'un affichage dans les locaux de la formation concernée.

Les refus d'admission sont notifiés et motivés obligatoirement. En Master 1, les motifs pour lesquels l'admission est refusée sont communiqués aux candidats qui en font la demande dans le mois qui suit la notification de ce refus. En Master 2, les motifs sont systématiquement communiqués.

Les délais et voie de recours doivent également figurer sur le courrier de refus.

Le/la Président·e de la commission est le/la responsable de la mention et préside la commission finale. Elle comprend obligatoirement un·e responsable de chaque parcours. Chaque responsable de parcours organise des comités de sélection de dossiers.

---

## Art. 2 - Conditions d'inscription

---

Un·e étudiant·e de Licence n'est pas autorisé·e à s'inscrire en Master 1ère année s'il ou elle n'a pas obtenus 180 crédits nécessaires à l'obtention de sa Licence.

Conformément au décret n°2016-672 du mai 2016 relatif au diplôme national de Master, l'inscription d'un·e étudiant·e en deuxième année de Master est subordonnée à la vérification que les unités d'enseignement déjà acquises en première année lui permettent de poursuivre sa formation en vue de l'obtention du Master. Cette vérification s'applique notamment aux étudiant·e·s qui, dans le même établissement, souhaitent s'inscrire en deuxième année d'une mention de Master différente de la mention dans laquelle ils ont validé leur première année ainsi qu'aux étudiant·e·s qui changent d'établissement entre la première et la seconde année de Master.

L'étudiant·e ayant obtenu 60 crédits ECTS en 1ère année de Master peut poursuivre de droit en 2nde année de Master dans la même mention et le cas échéant dans le même parcours.

## Art. 3 - Organisation des enseignements

---

Le diplôme de Master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà du grade de Licence répartis sur deux années universitaires à raison de 30 crédits par semestre.

Un régime spécial d'études (RSE) comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiant·e·s, notamment les étudiant·e·s engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou ayant des mandats électifs nationaux ou locaux, les étudiant·e·s inscrit·e·s en double cursus uniquement à l'université de Tours, les étudiant·e·s chargé·e·s de famille, les étudiant·e·s en situation de handicap, les sportifs/sportives de haut niveau et les étudiant·e·s engagé·e·s dans une formation artistique de haut niveau. Les dispositions relatives au RSE font l'objet d'un développement figurant en annexe.

Un tableau détaillant les modalités de contrôle de connaissances, y compris celles relevant du régime spécial, (type d'épreuves, coefficients pour chaque élément constitutif et chaque unité d'enseignement), est complété et joint au tableau des enseignements.

## Art. 4 - Modalités de contrôle des connaissances (art. L. 613-1 du code de l'éducation)

---

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées dans chaque diplôme au plus tard à la fin du premier mois de l'année universitaire et ne peuvent être modifiées en cours d'année. Elles comportent obligatoirement le nombre d'épreuves, leur nature, leur coefficient et leur durée. Elles doivent être portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et rester accessibles jusqu'à l'issue de la seconde session.

Tout manque d'assiduité sera pénalisé.

### Dispositions exceptionnelles

En cas de circonstances exceptionnelles appréciées, au cas par cas, par le président ou par délégation par la vice-présidente CFVU « le contrôle continu pourrait être remplacé par un contrôle terminal, dont la nature sera à établir.

De plus, si la maquette prévoit un examen terminal, ce dernier pourrait être remplacé par d'autres modalités de contrôle des connaissances qui seront définies en fonction des circonstances ».

Ces dispositions devront être validées par les conseils compétents.

## Art. 5 - Compensation – Capitalisation - Report de notes – Validation

---

- 1/ Il y a compensation entre les éléments constitutifs (EC) d'une unité d'enseignement ;
- 2/ Les éléments constitutifs auxquels l'étudiant·e a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés. L'acquisition de l'élément constitutif emporte l'acquisition des crédits européens correspondants ;
- 3/ Il y a compensation entre les unités d'enseignement (UE) d'un même semestre ;
- 4/ Les unités d'enseignement auxquelles l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisées. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants (30 crédits par semestre) ;
- 5/ Si la moyenne de l'ensemble de ces unités est inférieure à 10/20, l'étudiant·e doit repasser tous les EC inférieurs à 10/20 dans les UE dont la note est inférieure à 10/20 ;
- 6/ La compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.  
Cependant, pour les semestres prévoyant un mémoire d'initiation à la recherche ou un stage d'une durée supérieure à 2 mois, la validation du semestre se fera à condition que l'étudiant·e ait obtenu :
  - une note supérieure ou égale à 10/20 au stage ou au mémoire individuel ;
  - une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble constitué des autres unités d'enseignement pondérée par les coefficients.
- 7/ Il n'y a aucune compensation entre les semestres ;
- 8/ Toute absence injustifiée à une de ces épreuves entraîne la défaillance à l'UE correspondante et au semestre correspondant. La défaillance empêche le calcul du résultat à l'épreuve, puis à l'UE, au semestre et donc à l'année.

## Art. 6 - Organisation des sessions d'examens

---

Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées par semestre d'enseignement.  
Les mémoires, rapports de stage et projet tuteuré se déroulent en session unique.  
Cette organisation doit respecter le texte de référence sur le bornage de l'année universitaire conformément à la loi Protection Universelle Maladie (P.U.M.A.) du 1er janvier 2016.

## Art. 7 - Jury (art. L613-1 du code de l'éducation)

---

Un jury est nommé par année d'études

Le jury délibère souverainement et arrête les notes des étudiant·es à l'issue de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE et la validation des semestres (en appliquant le cas échéant les règles de compensation (cf. paragraphe concerné).

La composition du jury est affichée sur le lieu des épreuves des examens impérativement avant le début des épreuves.

Le redoublement en Master n'est pas de droit, il est accordé par décision du jury.

## Art. 8 - Délivrance du diplôme

---

Le diplôme de Master est délivré à l'issue des quatre semestres après délibération du jury, attribuant 120 crédits, sous réserve d'avoir validé l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère.

Le diplôme intermédiaire de Maîtrise est délivré, sur demande de l'étudiant·e, sur la base de la moyenne des deux semestres de M1 et à condition que l'étudiant·e ait validé chacun des deux semestres, conférant 60 crédits ECTS.

## Art. 9 - Mention

---

Une mention de réussite est attribuée sur chacun des quatre semestres de Master.

Une mention de réussite est attribuée à l'issue du Master 1 sur la base de la moyenne des deux semestres de M1 si l'étudiant·e quitte l'université ; chaque semestre sera affecté d'un coefficient 1.

La mention de réussite à l'issue du Master 2 devra être calculée sur la base de la moyenne des quatre semestres de Master ; chaque semestre sera affecté d'un coefficient 1.

Les seuils de mention sont les suivants :

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20.

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

## Art. 10 - Publication des résultats – Communication des copies

---

Les notes ne doivent pas être affichées nominativement. Elles ne peuvent être communiquées qu'à l'étudiant·e concerné·e.

Les résultats doivent faire l'objet d'un affichage anonymé portant le numéro de l'étudiant·e sans mention de son nom.

Les résultats sont publiés sur l'environnement numérique de travail.

Les résultats sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause sauf erreur matérielle dûment constatée par le jury.

Les étudiant·e-s ont droit sur leur demande, et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies d'examen et à un entretien individuel.

## AVERTISSEMENT

L'attention des étudiant·e-s est appelée sur le fait que **le plagiat, qui consiste à présenter comme sien ce qui appartient à un autre**, est assimilé à une fraude.

**Les auteurs/autrices de plagiat sont passibles de la Section disciplinaire** et s'exposent aux sanctions prévues à l'article 40 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992, allant de l'avertissement à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur :

1° l'avertissement ;

2° le blâme ;

3° l'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;

4° l'exclusion définitive de l'établissement ;

5° l'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;

6° l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

## B2- Présentation du Master 1<sup>ère</sup> Année (M1)

Nom de la responsable d'année : Delphine ROBIC-DIAZ

### B2.1- Maquette de M1 Semestre 7

Création de projets culturels en Arts du Spectacle	Volume horaire		
	CM	TD	Total
<b>S7</b>			<b>166</b>
<b>UE7.1 Cours théoriques</b>			<b>72</b>
EP7.1.1 Médiation culturelle	18	0	18
EP7.1.2 Musiques actuelles (théorie et analyse)	18	0	18
EP7.1.3 Histoire des Arts du Spectacle	18	0	18
EP7.1.4 Dramaturgies modernes et contemporaines	18	0	18
<b>UE7.2 Etudes appliquées</b>			<b>69</b>
EP7.2.1 Gestion et financement	0	15	15
EP7.2.2 Organisation de projets culturels	0	18	18
EP7.2.3 Initiation à l'économie des arts du spectacle	0	18	18
EP7.2.4. Anglais			18
EP7.2.4.a Anglais	0	18	
EP7.2.4.b Lectures performées en Anglais	0	18	
<b>UE7.3 Professionnalisation</b>			<b>25</b>
EP7.3.1 Enseignements complémentaires (au choix avec écrit de synthèse)			
EP7.3.1a Langue vivante (sauf anglais)			
EP7.3.1b Projet tuteuré			
EP7.3.1c Cours dans une autre discipline (à déterminer selon accord)			
EP7.3.1d Séminaire de recherche			
EP7.3.1e MOOC			
EP7.3.1f Théâtre en anglais (accompagnement de projet)			
EP7.3.2 Méthodologie du travail universitaire	0	15	15
EP7.3.3 Conception de candidatures et recherche de stages	0	10	10

### Modalité de contrôle des connaissances M1 Semestre 7

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit – O : Oral,

Création de projets culturels en Arts du Spectacle	Coeff.	ECTS	Régime général						Régime spécial d'études					
			Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
			Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve
<b>S7</b>		<b>30</b>												
<b>UE7.1 Cours théoriques</b>	<b>16</b>	<b>16</b>												
EP7.1.1 Médiation culturelle	4	4	ET	E	DOSSI ER	ET	E	DOSSI ER	ET	E	DOSSI ER	ET	E	DOSSI ER
EP7.1.2 Musiques actuelles (théorie et analyse)	4	4	ET	E	DOSSI ER	ET	E	DOSSI ER	ET	E	DOSSI ER	ET	E	DOSSI ER
EP7.1.3 Histoire des Arts du Spectacle	4	4	CC			ET	E	DOSSI ER	ET	E	DOSSI ER	ET	E	DOSSI ER
EP7.1.4 Dramaturgies modernes et contemporaines	4	4	ET	E	DOSSI ER	ET	E	DOSSI ER	ET	E	DOSSI ER	ET	E	DOSSI ER
<b>UE7.2 Etudes appliquées</b>	<b>8</b>	<b>8</b>												
EP7.2.1 Gestion et financement	2	2	CC			ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
EP7.2.2 Organisation de projets culturels	2	2	CC			ET	E	DOSSI ER	ET	E	DOSSI ER	ET	E	DOSSI ER
EP7.2.3 Initiation à l'économie des arts du spectacle	2	2	ET	E	DOSSI ER	ET	E	DOSSI ER	ET	E	01:30	ET	E	01:30
EP7.2.4. Anglais														
EP7.2.4.a Anglais	2	2	CC			ET	O	00:30	ET	O	00:30	ET	O	00:30
EP7.2.4.b Lectures performées en Anglais	2	2	CC			ET	O	00:30	ET	O	00:30	ET	O	00:30
<b>UE7.3 Professionnalisation</b>	<b>6</b>	<b>6</b>												
EP7.3.1 Enseignements complémentaires (au choix avec écrit de synthèse)														
EP7.3.1a Langue vivante (sauf anglais)	2	2		Val			Val			Val			Val	
EP7.3.1b Projet tuteuré	2	2		Val			Val			Val			Val	
EP7.3.1c Cours dans une autre discipline (à déterminer selon accord)	2	2		Val			Val			Val			Val	
EP7.3.1d Séminaire de recherche	2	2		Val			Val			Val			Val	
EP7.3.1e MOOC	2	2		Val			Val			Val			Val	
EP7.3.1f Théâtre en Anglais (accompagnement de projet)	2	2		Val			Val			Val			Val	
EP7.3.2 Méthodologie du travail universitaire	2	2	ET	E	DOSSI ER	ET	E	DOSSI ER	ET	E	DOSSI ER	ET	E	DOSSI ER
EP7.3.3 Conception de candidatures et recherche de stages	2	2	ET	E	DOSSI ER	ET	E	DOSSI ER	ET	E	DOSSI ER	ET	E	DOSSI ER

**UE 7.1. COURS THÉORIQUES****EP 7.1.1 : MÉDIATION CULTURELLE**

Enseignante Anna KRYKUN

Après une mise en perspective historique et critique de la notion de médiation culturelle, nous examinerons diverses contraintes liées à l'exercice du métier de médiateur/médiatrice, qui sont de nature institutionnelle, économique, légale et symbolique (systèmes des représentations partagées, pratiques culturelles dominantes, etc.), et étudierons, à travers un ensemble d'études de cas empruntés aux différents mondes de l'art, les principaux outils au service des médiateurs et médiatrices culturel·les. Une attention particulière sera accordée à l'analyse et la création de différents dispositifs de médiation, qu'ils soient rédactionnels (avec la prise en main des techniques de conception des dossiers pédagogiques) ou performatifs (notamment à travers l'exercice des bords plateau).

Une série d'interventions de professionnel·les de la culture, prévue dans le cadre du cours, nous permettra d'appréhender de façon concrète et sensible les enjeux, les difficultés et les défis auxquels est confrontée aujourd'hui la médiation culturelle. L'expérience de spectateur et son analyse critique ainsi que la participation dans des dispositifs de médiation innovants et des tables rondes thématiques avec les spécialistes reconnu·e·s dans leur domaine complètera ce panorama des pratiques de médiation répandues dans les établissements culturels.

**Bibliographie :**

CAMART Cécile, MAIRESSE François, PRÉVOST-THOMAS Cécile et VESSELY Pauline (dir.), *Les Mondes de la médiation culturelle. 1. Approches de la médiation ; 2. Médiations et cultures*, L'Harmattan, 2016.

DAKHILA Jamil, *À la recherche des publics populaires. Faire peuple*. Presses universitaires de Lorraine, 2015.

GLAS Marjorie, *Quand l'art chasse le populaire*, Agone, 2023.

HEINICH Nathalie, *Faire voir L'art à l'épreuve de ses médiations*, Les Impressions Nouvelles, 2009.

JEANPIERRE Laurent et ROUEFF Olivier (dir.), *La Culture et ses intermédiaires dans les arts, le numérique et les industries créatives*, Éditions des archives contemporaines, 2014.

LIOT Françoise, *Projets culturels et participation citoyenne. Le rôle de la médiation et de l'animation en question*, L'Harmattan, collection « Animation et Territoires », 2010.

MORIZOT Baptiste et ZHONG MENGHAL Estelle, *Esthétique de la rencontre*, Seuil, 2018.

PIGNOT Lisa et SAEZ Jean-Pierre (dir.), *Observatoire des politiques culturelles*, hors-série « La médiation culturelle : ferment d'une politique de la relation », 2018.

PATRIAT Claude et MATHIEU Isabelle, *L'Université et les formations aux métiers de la culture. La diagonale du flou*, Éditions Universitaires de Dijon, 2012.

RUBY Christian, *Devenir spectateur ?*, Éditions de l'Attribut, 2017.

SERAIN Fanny, VAYSSE François, CHAZOTTES Patrice, CAILLET Elisabeth et al. (dir.), *La Médiation culturelle cinquième roue du carrosse ?*, l'Harmattan, 2016.

TOBELEM Jean-Michel, *La Gestion des institutions culturelles*, Armand Colin, 2017.

WALLACH Jean-Claude, *La culture, pour qui ?*, Éditions de l'Attribut, 2012.

## EP 7.1.2 : MUSIQUES ACTUELLES (THÉORIE ET ANALYSE)

Enseignant Guillaume BERNARD

Ce cours pose les jalons des différentes esthétiques musicales du siècle dernier et interroge la notion ambiguë de « musiques actuelles » à travers les problématiques qui la traversent (musiques savantes/musiques populaires, musiques enregistrées/arts de la représentation, uniformité/diversité, etc.).

### Bibliographie :

CHANG Jeff, *Can't Stop Won't Stop*, Paris, Allia, 2006.  
COOK Nicholas, *Musique, une brève introduction*, Paris, Allia, 2006.  
EMERICK Geoff et MASSEY Howard, *En studio avec les Beatles*, Paris, Le Mot Et Le Reste, 2009  
GAYRAUD Agnès, *Dialectique de la Pop*, Paris, La Découverte, 2018.  
HERZHAFT Gérard, *Americana. Histoire des musiques de l'Amérique du Nord*, Paris Fayard, 2005.  
NYMAN Michael, *Experimental Music, Cage et au-delà*, Paris, Allia, 2005.  
TOURNÈS Ludovic, *Du phonographe au MP3. Une histoire de la musique enregistrée*, Paris, Autrement, 2008.  
Collectif, *Modulations. Une histoire de la musique électronique*, Paris, Allia, 2004.

## EP 7.1.3 : HISTOIRE DES ARTS DU SPECTACLE

Enseignante Hélène BOUTEAUX

Dans la perspective des arts du spectacle, la danse entretient des liens protéiformes avec les autres domaines artistiques et sans nul doute aussi avec son contexte de création et de représentation. Ce cours aura pour prisme une *histoire culturelle de la danse*. A savoir s'interroger sur la manière dont les arts chorégraphiques ont pu entrer en *interaction* avec une époque donnée. A travers des étapes successives et ponctuelles, on viendra interroger les relations entre la danse et le pouvoir, entre la danse et d'autres domaines artistiques, entre la danse et un mouvement d'émancipation, entre la danse et des éléments technologiques... Dans ce parcours diachronique, il sera proposé de traverser des genres littéraires qui ont entrepris *d'écrire la danse* ou plutôt *d'écrire pour la danse* : théâtre, essai, poésie, autobiographie, article critique. Un atelier d'écriture sera mené à partir d'une pièce chorégraphique vue en commun. Indispensable expérience que de voir pour écrire, être spectateur pour décrire, analyser, dire et garder la mémoire de cet art de la scène, éphémère et transitoire.

### Bibliographie :

BECKETT Samuel, *Fin de partie*, éditions de Minuit, 2023  
CAPELLE Laura Capelle, *Nouvelle histoire de la danse en occident de la préhistoire à nos jours*, éditions du Seuil, 2020.  
DIDI-HUBERMAN Georges, *Le Danseur des solitudes*, éditions de Minuit, 2006  
DUNCAN Isadora, *La Danse et l'avenir*, éditions Compexe, 2003  
DUNCAN Isadora, *Ma vie*, éditions Folio, 2014  
FONTAINE Geisha, *Les 100 mots de la danse*, éditions Que sais-je ?, 2023.  
FULLER Loïe, *Ma vie et la danse*, éditions de L'œil d'or, 2024.  
JARASSE Bénédicte, *Les Deux corps de la danse*, Imaginaires et représentations à l'âge romantique, éditions du CND, 2017.  
LAPLANTINE François, *Scènes et mises en scène, Essai sur le théâtre et la danse contemporaine*, Editions Pocket, collection Agora, 2021.  
LISTA Giovanni, *Loïe Fuller danseuse de la Belle Epoque*, éditions Stock, 1995  
MARX Roger, MALLARME Stéphane et RODENBACH Georges, *Loïe Fuller*, éditions Marguerite Watkine, Collection Livrets d'art, 2024

MOLIERE, *Le Bourgeois gentilhomme*,

MOLIERE, *Le Malade imaginaire*

SUQUET Anne, *L'Eveil des modernités. Une histoire culturelle de la danse (1870-1945)*, CND, 2006.

SUQUET Annie, *Modernités critiques. Une histoire culturelle de la danse (1945-1980)*, CND, 2024.

VALÉRY Paul, *Degas, danse, dessin*, éditions Folio essais, 2008.

VASSAS Claudine, *Corps lumineux. De Loïe Fuller à Isadora Duncan*, Presses Universitaires de Provence, collections Arts, 2022.

Ouvrage collectif en regard de l'exposition *Danser sa vie* au Centre Georges Pompidou, compilation d'écrits sous la direction de Christine Macelle et Emma Lavigne, *Danser sa vie, « écrits sur la danse »*, Centre Pompidou, 2011

Ouvrage collectif *Féminine Futures – Valentine de Saint-Point – Performance, Danse, Guerre, Politique et Érotisme*, éditions Les Presses du réel – collection Danse & arts de la scène – Nouvelles scènes.

NB : Un programme de spectacles sera communiqué à la rentrée.

Un spectacle sera obligatoirement à voir pour donner lieu à une étude. L'achat de la place pour cet unique spectacle sera à la charge des étudiant.es.

## EP 7.1.4 : DRAMATURGIES MODERNES ET CONTEMPORAINES

Enseignante Sophie MENTZEL

### « Dramaturgies du pouvoir sur la scène romantique : révolution politique, révolution esthétique et prolongements contemporains »

Le théâtre romantique français, héritier de la révolution de 1789 et du régicide de 1793, s'emploie à ressusciter « le passé au profit du présent » (Hugo, préface de *Marie Tudor*). À travers les intrigues empruntées à l'Histoire surgissent des questionnements politiques contemporains que la scène transfigure en moteurs d'une esthétique nouvelle. Le roi désacralisé à la ville l'est également à la scène. Le monarque grandiose et puissant des tragédies classiques et néo-classiques s'efface devant de nouvelles figures théâtrales qui renouent avec la violence antique et se nourrissent des outrances shakespeariennes. Ignobles, cruels ou faibles, les souverains sont tantôt des traîtres de mélodrame, tantôt des fantoches qui cèdent leur pouvoir à des femmes. Les genres théâtraux, les sexes, les

emplois fusionnent, redéfinissant ainsi les contours des possibles dramatiques. A travers l'étude dramaturgique de pièces représentant des figures du pouvoir on se demandera comment la scène romantique se fait le miroir de concentration des interrogations politiques et anthropologiques de son temps ainsi que la matrice d'une nouvelle esthétique théâtrale. Des captations contemporaines seront également étudiées.

**ŒUVRES AU PROGRAMME** (à lire impérativement avant le début du séminaire) :

[La date indiquée entre parenthèses est celle de la première publication de ces œuvres.]

Les éditions sont uniquement suggérées. Il est possible d'en choisir une autre mais une **édition papier de chacune d'entre elles est requise en cours.**

DUMAS Alexandre, *Henri III et sa cour* (1829) ; *La Tour de Nesle* (1832), éd. Sylvain Ledda, Garnier-Flammarion, 2016.

HUGO Victor, *Le Roi s'amuse* (1832), éd. Célia Anfray, Gallimard, Folio théâtre, 2009.

HUGO Victor, *Lucrece Borgia* (1833), éd. Sylvain Ledda, Garnier-Flammarion, 2017.

HUGO Victor, *Ruy Blas* (1838), éd. Sylvain Ledda, Garnier-Flammarion, 2016.

### SPECTACLES OBLIGATOIRES :

15 octobre : 1983, Compagnie Nova, Salle Thélème, Université de Tours.

3 décembre : *Sans faire de bruit*, Louve Reiniche-Larroche & Tal Reuveny, Salle Thélème (Université de Tours).

### BIBLIOGRAPHIE :

BIET Christian BIET et TRIAU Christophe, *Qu'est-ce que le théâtre ?*, Folio, Essais, Gallimard, 2006.

UBERSFELD Anne, *Le Roi et le Bouffon, Essai sur le théâtre de Hugo*, Paris, José Corti, 2001.

LAPLACE-CLAVERIE Hélène, LEDDA Sylvain, NAUGRETTE Florence, *Le Théâtre français du XIX<sup>e</sup>*, Anthologie de l'avant-scène théâtre, 2008.

NAUGRETTE Florence, *Le Théâtre romantique. Histoire, écriture, mise en scène*. Point Seuil, 2001.

NAUGRETTE Florence, *Le Théâtre de Victor Hugo*, Ides et Calendes, 2016.

## UE 7.2. ETUDES APPLIQUÉES

### EP 7.2.1 : GESTION ET FINANCEMENT

*Enseignantes* Estelle BAZIN et Absynthe PLUMAS

Construit autour de mises en situation dans les domaines de la gestion et du financement du cinéma et de l'audiovisuel (Absynthe Plumaz) et de la musique (Estelle Bazin), ce cours reposera essentiellement sur l'analyse des spécificités de chaque discipline et l'étude de cas pratiques.

### EP 7.2.2 : ORGANISATION DE PROJETS CULTURELS

*Enseignante* Anna KRYKUN

En s'appuyant sur la pédagogie de projet permettant de transmettre des connaissances générales à travers la réalisation d'une production concrète, ce cours vise à familiariser les participants avec une méthodologie d'organisation des manifestations culturelles. Chaque séance du cours est consacrée à une étape dans la gestion d'un projet culturel : analyse de la commande et rédaction d'un cahier des charges, étude de l'environnement et parangonnage, vérification du cadre légal et des contraintes matérielles, budget et financement, planification du temps et des ressources, communication, logistique.

### EP 7.2.3 : INITIATION À L'ÉCONOMIE DES ARTS DU SPECTACLE

*Enseignantes* Mégan ESTELA et Delphine ROBIC-DIAZ

Ce cours s'articulera en deux temps.

L'un consacré à une présentation panoramique de la filière cinématographique française et de ses 4 pôles : production/distribution/exploitation et industries techniques (Delphine Robic-Diaz).

L'autre à la structuration de l'industrie du spectacle vivant (théâtre/opéra) en France (Mégan Estela).

ATTENTION VOUS AVEZ LE CHOIX ENTRE L'UN DES DEUX COURS SUIVANTS

EP 7.2.4 : ANGLAIS

*Enseignante* Martine PELLETIER

Ce cours sera l'occasion d'aborder les compétences linguistiques classiques (compréhension et expression, orales et écrites) en les utilisant pour des travaux liés à la création et à la production artistique.

Nous travaillerons sur la lecture et l'écriture de critiques, de résumés, de présentations de lieux et de manifestations, sur les divers supports de communication (sites web, synopsis, communiqués de presse, notes d'intention, notices biographiques, interviews,...) en mêlant différentes formes artistiques (théâtre, musique, cinéma, danse...)

Les étudiant·es seront évalué·es sur leurs productions orales au fil du cours (au travers d'une ou plusieurs présentations et de leur participation) aussi bien qu'écrites avec un devoir sur table en fin de semestre.

OU

EP 7.2.4 : LECTURES PERFORMÉES EN ANGLAIS (12 places maximum)

*Enseignant·es* Frédérique FOUASSIER et Didier GIRAULDON

## UE 7.3. PROFESSIONNALISATION

### EP 7.3.1 : ENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE AU CHOIX (1 seul parmi les 6 propositions)

EP 7.3.1 a : Langue vivante (autre que l'anglais sous réserve de compatibilité d'emploi du temps et après accord du Département concerné)

EP 7.3.1 b : Projet tuteuré (descriptif des projets communiqué à la rentrée)

EP 7.3.1 c : Cours dans une autre discipline (sous réserve de compatibilité d'emploi du temps et après accord du Département concerné)

EP 7.3.1 d : Séminaire de recherche (à choisir au sein du laboratoire ICD, dont NEOLAIA)

EP 7.3.1 e : MOOC (selon proposition de l'étudiant-e)

EP 7.3.1 f : Théâtre en Anglais (accompagnement de projet de Licence LLCER)

### EP 7.3.2 : MÉTHODOLOGIE DU TRAVAIL UNIVERSITAIRE

*Enseignante* Delphine ROBIC-DIAZ

Ce cours apportera des réponses à un certain nombre de questions sur les stages (recherche, convention, conditions de rupture, etc.), notamment grâce à l'expertise de Florence Gordon de la Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle de l'Université de Tours.

Y sera également abordée l'écriture de documents universitaire, notamment les écrits de synthèse attendus en (M1) et (M2), dans une dimension "technique" (par l'apprentissage des normes et conventions typographiques), mais aussi par les enjeux rédactionnels (problématisation d'un sujet, rôle d'une direction scientifique, etc.). De nombreux exemples tirés des travaux des promotions antérieures viendront illustrer le cours.

Enfin nous nous interrogerons sur les usages raisonnés du numérique à l'heure des IA et des recherches documentaires de ressources en ligne.

### EP 7.3.3 : CONCEPTION DE CANDIDATURES ET RECHERCHE DE STAGES

*Enseignant* Gwendal STEPHAN

Où trouver son stage ? Comment mettre toutes les chances de son côté pour retenir l'attention ? Comment bien travailler sa candidature ? Comment affiner ses recherches ? Comment affûter sa connaissance du réseau ?

## B2.4- Maquette du M1 Semestre 8

Création de projets culturels en Arts du Spectacle	Volume horaire		
	CM	TD	Total

S8			105
<b>UE8.1 Cours théoriques</b>			<b>60</b>
EP8.1.1 Histoire des politiques culturelles	18	0	18
EP8.1.2 Recherche et création dans les spectacles vivants musicaux	24	0	24
EP8.1.3 Spectacles contemporains (théorie et analyse)	18	0	18
<b>UE8.2 Etudes appliquées</b>			<b>45</b>
EP8.2.1 Marketing et communication	0	18	18
EP8.2.2 Actualités du monde de la culture	0	15	15
EP8.2.3. Anglais			12
EP8.2.3.a Anglais	0	12	
EP8.2.3.b Lectures performées en Anglais	0	12	
<b>UE8.3 Professionnalisation</b>			
EP8.3 Stage (280h minimum) dans une structure culturelle et rédaction d'un écrit universitaire (avec soutenance ou entretien de suivi)			

B2.5- Modalités de contrôle des connaissances de M1 S8

**CC** : Contrôle Continu - **ET** : Examen Terminal – **E** : Ecrit – **O** : Oral

Création de projets culturels en Arts du Spectacle	Coeff.	ECTS	Régime général						Régime spécial d'études					
			Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
			Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve

S8		30												
<b>UE8.1 Cours théoriques</b>	<b>12</b>	<b>12</b>												
EP8.1.1 Histoire des politiques culturelles	4	4	CC			ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
EP8.1.2 Recherche et création dans les spectacles vivants musicaux	4	4	ET	E	DOSSIER	ET	E	DOSSIER	ET	E	DOSSIER	ET	E	DOSSIER
EP8.1.3 Spectacles contemporains (théorie et analyse)	4	4	ET	E	DOSSIER	ET	E	DOSSIER	ET	E	DOSSIER	ET	E	DOSSIER
<b>UE8.2 Etudes appliquées</b>	<b>6</b>	<b>6</b>												
EP8.2.1 Marketing et communication	2	2	CC			ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
EP8.2.2 Actualités du monde de la culture	2	2	CC			ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
EP8.2.3.Anglais														
EP8.2.3.a Anglais	2	2	CC			ET	O	00:30	ET	O	00:30	ET	O	00:30
EP8.2.3.b Lectures performées en Anglais	2	2	CC			ET	O	00:30	ET	O	00:30	ET	O	00:30
<b>UE8.3 Professionnalisation</b>	<b>12</b>	<b>12</b>												
EP8.3 Stage (280h minimum) dans une structure culturelle et rédaction d'un écrit universitaire (avec soutenance ou entretien de suivi)	12	12	ET	E & O	RAPPORT + SOUTENANCE				ET	E & O	RAPPORT + SOUTENANCE			

**UE 8.1. COURS THÉORIQUES****EP 8.1.1 : HISTOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES**

*Enseignant* Laurent BESSE

Ce cours se propose de donner quelques éléments de repères et d'analyse des politiques culturelles en les replaçant dans la longue durée, à partir du XIXe siècle. Si l'existence d'un ministère des Affaires culturelles en France est une histoire récente, cela ne signifie pas que les pouvoirs publics se désintéressaient auparavant des questions considérées aujourd'hui comme « culturelles », ni que celles-ci n'étaient pas l'objet de débats, de combats et d'appropriations politiques. Ce cours s'efforcera de présenter les différents acteurs : l'État dont on s'efforcera de tracer les contours selon les époques, villes, associations, artistes, militants, médiateurs divers etc. et leurs relations changeantes. Les actions sectorielles (patrimoine, enseignement artistique, soutiens à la création, médiations) seront abordées.

Un court dossier devra être lu pour préparer chaque séance.

**Bibliographie :**

ARNAUD Lionel, *Agir par la culture. Acteurs, enjeux et mutations des mouvements culturels*, éd. de l'Attribut, 2018.

DUBOIS Vincent, *La Politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Belin, 1999.

MARTIGNY Vincent, MARTIN Laurent, WALLON Emmanuel (dir.), *Les Années Lang. Une histoire des politiques culturelles 1981-1993*, La Documentation française, 2021.

POIRRIER Philippe (dir.), *Politiques et pratiques de la culture*, La Documentation française, 2017 (2<sup>de</sup> éd.)

POIRRIER Philippe, *L'État et la culture en France au XXe s.*, Librairie générale française, 2009 (dernière éd.)

POULOT Dominique, *Patrimoine et musées, l'institution de la culture*, Hachette, 2014.

WARESQUIEL Emmanuel (de) (dir.), *Dictionnaire des politiques culturelles en France depuis 1959*, Paris, Larousse/CNRS, 2001.

**Sitographie**

Le études et statistiques du ministère de la Culture,  
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques>

L'Observatoire des politiques culturelles, <https://www.observatoire-culture.net/>

**EP 8.1.2 : RECHERCHE ET CRÉATION DANS LES SPECTACLES VIVANTS MUSICAUX**

*Enseignante* Mégan ESTELA

Présentation à venir

### EP 8.1.3 : SPECTACLES CONTEMPORAINES (THÉORIE ET ANALYSE)

Enseignante Sophie MENTZEL

Le séminaire s'intéressera à la manière dont les scènes contemporaines redéfinissent les contours du spectacle vivant et du théâtre, introduisant notamment au cœur de la création l'intermédialité et l'interartialité. L'usage des écrans sur scène, ainsi que celui des archives dans le théâtre documentaire seront interrogés. Outre des captations, plusieurs spectacles de la saison théâtrale seront analysés.

#### SPECTACLES OBLIGATOIRES :

4 ou 6 février, *Honda Romance*, Vimala Pons, Théâtre Olympia, Tours (attention : les étudiant.e.s réserveront leurs places par leurs propres moyens, tarif préférentiel avec le PCE).

5 février, *Maldonne*, Leila Ka, (20h30, CCNT-salle Thélème).

13 février, *Les Meutes*, Compagnie microscopique, Université de Tours, Salle Thélème.

#### BIBLIOGRAPHIE :

ARISTOTE, *Poétique*, éd. Dupont-Roc et Lallot, Seuil, 1980, rééd. 2011.

ARTAUD Antonin, *Le Théâtre et son Double* [1938], Gallimard, Folio Essais, 1985

BIET Christian BIET, TRIAU Christophe, *Qu'est-ce que le théâtre*, Gallimard, Folio, 2006.

PAVIS Patrice, *Dictionnaire du théâtre*, Armand Colin, 2002.

PAVIS Patrice, *L'Analyse des spectacles*, Nathan, 1996.

ROUBINE Jean-Jacques, *Introduction aux grandes théories du théâtre*, Dunod, 1990.

SURGERS Anne, *Scénographies du théâtre occidental*, Nathan, 2000, rééd. 2004.

UBERSFLED Anne, *Lire le théâtre I*, Belin, 1977 (rééd. 1996).

UBERSFLED Anne, *Lire le théâtre II — L'école du spectateur*, Belin, 1981 (rééd. 1996).

UBERSFLED Anne, *Lire le théâtre III — le dialogue de théâtre*, Belin, 1996.

ZARAGOZA Georges, *Le Personnage de théâtre*, Armand Colin, 2006.

## UE 8.2. ETUDES APPLIQUÉES

### EP 8.2.1 : MARKETING ET COMMUNICATION

Enseignantes Claire HEYMANS et Matthieu DURIEUX

Pour définir une stratégie de communication efficace, il faut avant tout connaître et comprendre les publics que l'on souhaite toucher et employer des outils pertinents pour les atteindre. Il s'agira dans ce cours tout autant de cerner à qui l'on s'adresse que la stratégie élaborée pour y parvenir (dossier de dif, réseaux sociaux site internet, etc.)

### EP 8.2.2 : ACTUALITÉS DU MONDE DE LA CULTURE

Enseignant-es Emilie PAREY et Gwendal STEPHAN

Qu'est-ce qu'une actualité ? Dans un monde en mouvement permanent, il n'est pas simple de s'y retrouver. D'ailleurs où trouver, dénicher les actualités du secteur ? Comment bien réaliser une recherche ? Quelles sont les sources d'informations liés à la culture ? Quels sont les médias, les portails institutionnels de référence ? Comment établir une veille ? En bref comment se repérer dans cet océan d'information. Le cours sera aussi ponctué d'interventions de professionnels sur des sujets d'actualités tels que l'accompagnement des artistes émergents, les projets culturels en ruralité, les droits culturels et l'éducation artistique et culturelle ...

ATTENTION VOUS AVEZ LE CHOIX ENTRE L'UN DES DEUX COURS SUIVANTS

EP 8.2.3 : ANGLAIS

*Enseignante* Nathalie BONNEVEAU

Ce cours formera à rédiger un mail dans différents contextes professionnels, préparer un salon professionnel, traduire un CV et « job interview », téléphoner à un programmeur, savoir présenter un projet artistique en reformulant en fonction des situations, « storytelling » et communication sur les réseaux sociaux, mais aussi à l'utilisation des outils d'intelligence artificielle dans le monde professionnel.

OU

EP 8.2.3 : LECTURES PERFORMÉES EN ANGLAIS (12 places maximum)

*Enseignant-es* Frédérique FOUASSIER et Didier GIRAULDON

**UE 8.3. PROFESSIONNALISATION**

EP 8.3. STAGE DE DEUX MOIS DANS UNE STRUCTURE CULTURELLE  
ET REDACTION D'UN ECRIT DE SYNTHÈSE

Les étudiant·e·s auront à effectuer un stage de deux mois modulables (équivalent en durée à 2 mois temps plein 35h, soit 280h) dans le milieu artistique et/ou culturel.

Il est possible d'effectuer le stage à n'importe quel moment de l'année universitaire, en fonction des disponibilités de la structure d'accueil et de l'étudiant·e. Une dispense des cours ne saurait cependant être accordée pour cause de stage (il s'agira donc d'organiser le temps de présence dans la structure en fonction de l'emploi du temps des cours le cas échéant).

L'écrit de synthèse correspondra à l'un des exercices présentés lors du cours de Méthodologie. Il obéira aux normes et consignes de rédaction ainsi qu'au calendrier de remise qui auront été exposés lors de ce cours.

## B3- Présentation du Master 2<sup>nd</sup>e Année (M2)

Nom de la responsable d'année : Delphine ROBIC-DIAZ

### B3.1- Maquette de M2 Semestre 9

Création de projets culturels en Arts du Spectacle	Volume horaire		
	CM	TD	Total

S9			148
<b>UE9.1 Cours théoriques</b>			<b>78</b>
Ep9.1.1 Sociologie de la culture et de ses publics	18	0	18
EP9.1.2 Autres arts de la scène	18	0	18
EP9.1.3 Histoire du cinéma/Histoires au cinéma	18	0	18
EP9.1.4 Recherche et création en théâtre	24	0	24
<b>UE9.2 Etudes appliquées</b>			<b>60</b>
EP9.2.1 Approches de la scénographie	0	15	15
EP9.2.2 Droit des auteurs	0	15	15
EP9.2.3 Actions de médiation culturelle	0	15	15
EP9.2.4 Education Artistique et Culturelle	0	15	15
<b>UE9.3 Professionnalisation</b>			<b>10</b>
EP9.3.1 Enseignements complémentaires (au choix avec écrit de synthèse)			
EP9.3.1 a Langue vivante (autre que anglais)			
EP9.3.1 b Projet tuteuré			
EP9.3.1 c Cours dans une autre discipline (à déterminer selon accord)			
EP9.3.1 d Séminaire de recherche			
EP9.3.1 e MOOC			
EP9.3.1 f Théâtre en Anglais (accompagnement de projet)			
EP9.3.2 Techniques de prise de parole et de présentation orale	0	10	10

B3.2- Modalités de contrôle des connaissances de M2 S9

CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal – E : Ecrit – O : Oral

Création de projets culturels en Arts du Spectacle	Coeff.	ECTS	Régime général						Régime spécial d'études					
			Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
			Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve

S9		30												
<b>UE9.1 Cours théoriques</b>	<b>17</b>	<b>17</b>												
Ep9.1.1 Sociologie de la culture et de ses publics	4	4	ET	E	01:30									
EP9.1.2 Autres arts de la scène	4	4	ET	E	DOSSIER									
EP9.1.3 Histoire du cinéma/Histoires au cinéma	4	4	ET	E	DOSSIER									
EP9.1.4 Recherche et création en théâtre	5	5	ET	E	DOSSIER									
<b>UE9.2 Etudes appliquées</b>	<b>9</b>	<b>9</b>												
EP9.2.1 Approches de la scénographie	2	2	ET	E	DOSSIER	ET	E	01:30	ET	E	DOSSIER	ET	E	01:30
EP9.2.2 Droit des auteurs	2	2	ET	E	01:30									
EP9.2.3 Actions de médiation culturelle	2	2	CC			ET	E	DOSSIER	ET	E	DOSSIER	ET	E	DOSSIER
EP9.2.4 Education Artistique et Culturelle	3	3	CC			ET	E	DOSSIER	ET	E	DOSSIER	ET	E	DOSSIER
<b>UE9.3 Professionnalisation</b>	<b>4</b>	<b>4</b>												
EP9.3.1 Enseignements complémentaires (au choix avec écrit de synthèse)														
EP9.3.1 a Langue vivante (autre que anglais)	2	2		Val			Val			Val			Val	
EP9.3.1 b Projet tuteuré	2	2		Val			Val			Val			Val	
EP9.3.1 c Cours dans une autre discipline (à déterminer selon accord)	2	2		Val			Val			Val			Val	
EP9.3.1 d Séminaire de recherche (avec écrit de synthèse)	2	2		Val			Val			Val			Val	
EP9.3.1 e MOOC	2	2		Val			Val			Val			Val	
EP9.3.1 f Théâtre en Anglais (accompagnement de projet)	2	2		Val			Val			Val			Val	
EP9.3.2 Techniques de prise de parole et de présentation orale	2	2	CC			ET	O	00:30	ET	O	00:30	ET	O	00:30

**UE 9.1 COURS THÉORIQUES****EP 9.1.1. SOCIOLOGIE DE LA CULTURE ET DE SES PUBLICS**

*Enseignant* Frédéric CHATEIGNER

Pour viser et atteindre un public, il faut comprendre ce qui détermine sa préférence ou son aversion pour telle ou telle forme culturelle : caractéristiques individuelles (genre, classe, âge...), inscriptions collectives, contextes... C'est l'objet de ce cours, qui mêlera une introduction théorique à la sociologie de la culture (légitimité, capital culturel, notion de culture populaire, omnivorisme, hétérogénéité intra-individuelle, dynamiques générationnelles...) et une découverte des méthodes de celle-ci, en particulier le questionnaire.

**Bibliographie :**

COULANGEON Philippe, *Les Métamorphoses de la distinction. Inégalités culturelles dans la France d'aujourd'hui*, Grasset, 2011.

COULANGEON Philippe, *Sociologie des pratiques culturelles*, 3e éd., La Découverte, 2016. (Cairn)

DETREZ Christine, *Sociologie de la culture*, 2e éd, Armand Colin, 2020. (Cairn)

DORIN Stéphane, « Moi, j'écoute de tout », conférence TED, 23 octobre 2017,

<https://www.youtube.com/watch?v=b9fPfgWnBuM>

LOMBARDO Philippe et WOLFF Loup, « Cinquante ans de pratiques culturelles en France », *Culture études*, 2020/2 (n° 2), p. 1-92. (<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/etudes-et-statistiques/publications/collections-de-synthese/culture-etudes-2007-2024/Cinquante-ans-de-pratiques-culturelles-en-France-CE-2020-2>)

**EP 9.1.2 : AUTRES ARTS DE LA SCÈNE**

*Enseignante* Mégan ESTELA

Présentation à venir

## EP 9.1.3 : HISTOIRE DU CINÉMA/HISTOIRES AU CINÉMA

Enseignante Delphine ROBIC-DIAZ

### Alain Resnais : la mémoire, l'histoire et le cinéma (1953-1967)

Le réalisateur Alain Resnais est l'un des membres les plus célèbres de ce courant du cinéma d'auteur français connu sous le nom de Nouvelle Vague.

Démarrant sa carrière par le court-métrage dans les années 1940, il propose tout d'abord des montages à caractère documentaire qui servent de laboratoire pour des expérimentations sur le rapport des images au réel, à la mémoire collective et à l'histoire.

Il collabore avec Jean Cayrol et Marguerite Duras en plusieurs occasions, composant, tant dans ses longs-métrages que dans ses courts-métrages, une filmographie aux thématiques et aux mises en scènes atypiques et parfois dérangeantes pour le regard sans concession qu'elles portent sur le monde contemporain.

#### Bibliographie :

BENAYOUN, Robert, *Alain Resnais, arpenteur de l'imaginaire. De Hiroshima à Mélo*, Paris, Paris, Ramsay, 1999 (réédité en 2008).

BLUHER, Dominique et THOMAS, François (dir.), *Le Court-métrage de 1945 à 1968*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2005.

CAYROL, Jean. *Muriel*, Paris, Seuil, 1963.

CAYROL, Jean, *Nuit et brouillard*, Paris, Fayard, 1977.

DURAS, Marguerite, *Hiroshima mon amour*, Paris, Folio, 1972 (réédition).

FLEISCHER, Alain, *L'Art d'Alain Resnais*, Paris, éditions du Centre Pompidou, 1999.

LINDEPERG, Sylvie, "*Nuit et brouillard*". *Un film dans l'histoire*, Paris, Odile Jacob, 2007.

ROBBE-GRILLET, Alain, *L'Année dernière à Marienbad*, Paris, éditions de minuit, 1968.

Positif (revue de cinema), *Alain Resnais*, Paris, Gallimard, 2002.

THOMAS, François, *L'Atelier d'Alain Resnais*, Paris, Flammarion, 1989.

#### Filmographie :

Courts-métrages

*Les Statues meurent aussi*, 1953

*Nuit et brouillard*, 1956

*Toute la mémoire du monde*, 1956

*Le Chant du Styrène*, 1958

*Loin du Vietnam*, 1967

Longs-métrages

*Hiroshima mon amour*, 1959,

*L'Année dernière à Marienbad*, 1961

*Muriel ou le temps d'un retour*, 1963

*La Guerre est finie*, 1966

*Je t'aime, je t'aime*, 1968

Enseignantes Sophie MENTZEL et Laurence CORDIER

**De l'intime au public, du livre à la scène :  
recherche-création autour d'Annie Ernaux**

Ce séminaire propose une exploration des processus de recherche-création à partir d'un corpus autobiographique, en interrogeant les modalités de passage du texte narratif à la scène. En s'appuyant sur trois œuvres d'Annie Ernaux (*Les Armoires vides*, *La Honte*, *Une femme*), les étudiant.e.s seront amené.e.s à concevoir une forme scénique collective articulant lecture, analyse et création.

L'objectif est double : d'une part, développer une réflexion théorique sur la transmédialité, les écritures de l'intime et les processus d'adaptation dans les arts vivants ; d'autre part, expérimenter concrètement la mise en œuvre d'un projet de spectacle à partir d'un matériau littéraire autobiographique. Le cours articulera ainsi lectures critiques, études de cas, ateliers de création, mises en voix, dramaturgie et esquisses scéniques.

Il s'agira d'interroger la transformation du récit individuel en expérience collective, les enjeux esthétiques de l'autofiction sur scène, les formes contemporaines de narration et la scénographie du souvenir.

**BIBLIOGRAPHIE** : les trois œuvres doivent obligatoirement être lues avant le premier cours.

Annie Ernaux, *Les Armoires vides*, Folio, Gallimard, 1974.

Annie Ernaux, *Une femme*, Folio, Gallimard, 1988.

Annie Ernaux, *La Honte*, Folio, Gallimard, 1997.

**SPECTACLES OBLIGATOIRES :**

15 octobre : 1983, Compagnie Nova, Salle Thélème, Université de Tours.

3 décembre : *Sans faire de bruit*, Louve Reiniche-Larroche & Tal Reuveny, Salle Thélème (Université de Tours).

**UE 9.2. ETUDES APPLIQUÉES**

EP 9.2.1 : APPROCHES DE LA SCÉNOGRAPHIE

Enseignant Jean-Baptiste BELLON

Ce cours permettra de comprendre le **métier** de scénographe (formation/singularité et diversité des approches/tradition du théâtre/rôle et responsabilité/polyvalence/mode de rémunération) ainsi que la **méthodologie** propre à son travail (élaboration d'un projet scénographique de la table au plateau).

Nous aborderons également les **différentes échelles** des budgets, des volumes de travail et de dimensionnement selon les structures de production ainsi que les **étapes de la vie d'un décor** de la conception à la « destruction » (ateliers de construction, corps de métiers impliqués, lieux de création/adaptations en tournée, transport, stockage, destruction, don, recyclage) et les enjeux de l'éco-conception et du recyclage.

EC 9.2.2 : DROIT DES AUTEURS

Enseignante Sophie MONGIS

### EP 9.2.3 : ACTIONS DE MÉDIATION CULTURELLE

*Enseignante* Sacha BEAUMONT

### EP 9.2.4 : EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC)

*Enseignant* Laurent ROUDILLON

Il s'agira d'appréhender les grandes étapes de la mise en place de l'éducation artistique et culturelle pour mieux en cerner les objectifs et enjeux, puis d'observer sa mise en place dans différentes structures ou institutions afin d'en faire un levier de la création de projets culturels.

## **UE 9. PROFESSIONNALISATION**

### EP 9.3.1 : ENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE AU CHOIX

EP 9.3.1 a : Langue vivante (autre que l'anglais sous réserve de compatibilité d'emploi du temps et après accord du Département concerné)

EP 9.3.1 b : Projet tuteuré (descriptif des projets communiqué à la rentrée)

EP 9.3.1 c : Cours dans une autre discipline (sous réserve de compatibilité d'emploi du temps et après accord du Département concerné)

EP 9.3.1 d : Séminaire de recherche (à choisir au sein du laboratoire ICD, dont NEOLAIA)

EP 9.3.1 e : MOOC (selon proposition de l'étudiant-e)

EP 9.3.1 f : Théâtre en Anglais (accompagnement de projet de Licence LLCER)

### EP 9.3.2 : TECHNIQUES DE PRISE DE PAROLE ET PRÉSENTATION ORALE

*Enseignant-es* Sophie MONGIS et Gwendal STEPHAN

Ce cours aura pour but de donner les clefs d'une prise de parole active, efficace et éloquente afin de faciliter les nombreuses présentations orales de cette dernière année de Master et de votre insertion professionnelle (exposé, pitch, mais aussi entretien, bord plateau, etc.).

Comment être à l'aise à l'oral ? Comment construire son argumentaire et aller à l'essentiel ? Par des jeux d'interconnaissances, nous essayerons collectivement de nous donner confiance, de nous aider mutuellement dans cet exercice toujours difficile de la prise de parole en public ou en entretien.

## B3.4- Maquette de M2 Semestre 10

Création de projets culturels en Arts du Spectacle	Volume horaire		
	CM	TD	Total

S10			98
<b>UE10.1 Cours théoriques</b>			<b>42</b>
EP10.1.1 Recherche et création dans les arts audiovisuels	24	0	24
EP10.1.2 Arts populaires, arts savants	18	0	24
<b>UE10.2 Etudes appliquées</b>			<b>56</b>
EP10.2.1 Approches festivalières en arts du spectacle	0	18	18
EP10.2.2 Création éditoriale de contenus numériques	0	10	10
EP10.2.3 Création de structure (association, compagnie, tiers-lieu, etc.)	0	10	10
EP10.2.4 Anglais	0	18	18
<b>UE10.3 Professionnalisation</b>			
EP10.3.1 Stage (560h minimum) dans une structure culturelle et rédaction d'un écrit universitaire (avec soutenance devant jury)			

B3.5- Modalités de contrôle des connaissances de M2 S10

**CC** : Contrôle Continu - **ET** : Examen Terminal – **E** : Ecrit – **O** : Oral

Création de projets culturels en Arts du Spectacle	Coef.	ECTS	Régime général						Régime spécial d'études					
			Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
			Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve

S10		30												
<b>UE10.1 Cours théoriques</b>	10	10												
EP10.1.1 Recherche et création dans les arts audiovisuels	5	5	ET	E	DOSSIER	ET	E	DOSSIER	ET	E	DOSSIER	ET	E	DOSSIER
EP10.1.2 Arts populaires, arts savants	5	5	ET	E	DOSSIER	ET	E	DOSSIER	ET	E	DOSSIER	ET	E	DOSSIER
<b>UE10.2 Etudes appliquées</b>	8	8												
EP10.2.1 Approches festivalières en arts du spectacle	2	2	ET	E	DOSSIER	ET	E	01:30	ET	E	DOSSIER	ET	E	01:30
EP10.2.2 Création éditoriale de contenus numériques	2	2	CC			ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
EP10.2.3 Création de structure (association, compagnie, tiers-lieu, etc.)	2	2	ET	E	DOSSIER	ET	E	DOSSIER	ET	E	DOSSIER	ET	E	DOSSIER
EP10.2.4 Anglais	2	2	CC			ET	O	00:30	ET	O	00:30	ET	O	00:30
<b>UE10.3 Professionnalisation</b>	12	12												
EP10.3.1 Stage (560h minimum) dans une structure culturelle et rédaction d'un écrit universitaire (avec soutenance devant jury)	12	12	ET	E & O	RAPPORT + SOUTENANCE				ET	E & O	RAPPORT + SOUTENANCE			

**UE 10.1 COURS THÉORIQUES****EP 10.1.1 : RECHERCHE ET CRÉATION DANS LES ARTS AUDIOVISUELS.**

Enseignante Delphine ROBIC-DIAZ

**« Voyage au cœur des archives audiovisuelles »**

Axé sur la notion d'archive, ce cours développera une série de cas d'études illustrant d'une part les usages contemporains multiples des documents audiovisuels à l'heure du numérique et d'autre part les ressources parfois insoupçonnées auxquelles les projets filmiques font appel pour s'enraciner dans l'Histoire.

Les étudiant-es seront eux-mêmes amené-es à créer un court-métrage à partir d'images d'archives mises à leur disposition par des institutions patrimoniales nationales (ECPAD et Ciclic dans le cadre de la 4<sup>e</sup> édition du Kino rétro <https://www.equinoxe-chateauroux.fr/kino-retro/>)

**Bibliographie**

ERNAUX Annie, *Les Années*, Paris : Gallimard, 2011, 255p.

FARGE Arlette, *Le Goût de l'archive*, Paris : Seuil, 1997, 152 p.

GUYOT Jacques et ROLLAND Thierry, *Les Archives audiovisuelles. Histoire, culture, politique*, Paris : Armand Colin, 2011, 192 p.

MAECK Julie et STEINLE Matthias, *L'Image d'archives. Une image en devenir*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2016, 340 p.

MARCILLOUX Patrice, *Les Ego-archives. Traces documentaires et recherche de soi*, Rennes, 2019, 402 p.

**Filmographie indicative :**

*Les Années Super 8*, David Ernaux-Briot

*Casa Susanna*, Sébastien Lifshitz

La filmographie de Jean-Gabriel Périot

De manière générale, prendre peu à peu conscience dans tous les visionnages de fiction et de documentaire, de courts métrages comme de longs métrages de la place prise par les images d'archives tout au long du processus créatif (pour créer des décors, des costumes, pour trouver le casting, travailler une gestuelle, des intonations, etc.) et dans le montage définitif (inserts d'images d'archives dans les génériques, présence d'écrans, de cadres photos et autres dispositifs permettant la mise en abyme de l'histoire par l'image, etc.).

**EP 10.1.2 : ARTS POPULAIRES, ARTS SAVANTS**

Enseignante Mégan ESTELA

Présentation à venir

## UE 10.2 ETUDES APPLIQU ES

### EP 10.2.1 : APPROCHES FESTIVALI RES EN ARTS DU SPECTACLE

*Enseignant-es* Sacha BEAUMONT, Alexia BOURDY et Gwendal STEPHAN

Quelle ville n'a pas son propre festival aujourd'hui ? Le festival est devenu LA forme incontournable au service de la diffusion artistique et du rayonnement culturel et de l'attractivit  territoriale. Mais qu'y a-t-il de commun entre le WET, Aucard de Tours, D sirs D sirs ou les Ann es Jou  ?   travers des rencontres de professionnel·les et des  changes de pratique, nous essaierons d'identifier les grands enjeux de l'existence des festivals et comment leurs diff rents objectifs dessinent une cartographie des besoins.

### EP 10.2.2 : CR ATION  DITORIALE DE CONTENUS NUM RIQUES

*Enseignante* Fanny MAURILIERAS

Dans quel sens doit-on lire une affiche ? Comment cr er un livret ou un flyer ? Le vert et le rose s'accordent-ils ? Comment  viter les erreurs d'impression ? Quel format est utilis  sur Instagram ?

La r ponse   toutes ces interrogations est la PAO, aussi connue sous le nom de publication assist e par ordinateur. Gr ce   des outils de conception tels qu'InDesign ou Affinity Publisher, il est possible de produire divers supports de communication (print, r seaux sociaux, dossier de presse). Hi rarchiser, organiser, convaincre et sublimer seront les ma tres mots de ce cours. Vous y apprendrez tous les aspects de la cr ation graphique, de sa r alisation   son impression ou   sa publication en ligne   travers des cas pratiques.

#### **Bibliographie**

ADAMS Sean, DAWSON Peter, FOSTER John, SEDDON Tony, *Tu n'utiliseras point le Comic Sans*, 3e  d. Dunod, 2023, 384 p.

AMBROISE Gavin, HARRIS Paul, *Grilles*, Pyramyd, 2013, 200 p.

CALDAS Sara, *La Palette parfaite pour le graphisme et l'illustration*, Hoaki. 2021, 288 p.

PALUMBO  lodie, *Le Design graphique   port e de main*, Pyramyd, 2024, 112 p.

SUTTON Tina, *L'Harmonie des couleurs*, Edition de poche, Pyramyd. 2021, 192 p.

### EP 10.2.2 : CR ATION DE STRUCTURE (ASSOCIATION, COMPAGNIE, TIERS-LIEU, ETC.)

*Enseignante* Sophie MONGIS

### EP 10.2.3 : ANGLAIS

*Enseignante* Martine PELLETIER

L'objectif du cours sera de travailler les comp tences d'expression, orale et  crite et de compr hension, orale et  crite avec des supports vari s (articles, films, sites web) en lien avec le monde de l'art et du spectacle vivant dans les pays anglophones. L' valuation int grera une production orale, la participation aux activit s et une production  crite.

UE 10.3. PROFESSIONNALISATION
-------------------------------

EP 10.3.1. STAGE DE QUATRE MOIS DANS UNE STRUCTURE CULTURELLE  
ET REDACTION D'UN MEMOIRE

Les étudiant·e·s auront à effectuer un stage de quatre mois modulables (équivalent en durée à 4 mois temps plein 35h, soit 560h) dans le milieu artistique et/ou culturel.

Il est possible d'effectuer le stage à n'importe quel moment de l'année universitaire, en fonction des disponibilités de la structure d'accueil et de l'étudiant·e. Une dispense des cours ne saurait cependant être accordée pour cause de stage (il s'agira donc d'organiser le temps de présence dans la structure en fonction de l'emploi du temps des cours le cas échéant).

Le mémoire correspondra à l'un des exercices présentés lors du cours de **Méthodologie de l'année de M1**. Il obéira aux normes et consignes de rédaction qui auront été exposées lors de ce cours.

## CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2025/2026

<b>Réunions de rentrée du master CPCADS</b>	Jeudi 11 septembre 2025 M1 : 14h00 – 16h00 (salle TA 51) M2 : 10h00 – 12h00 (salle TA 51)
Réunions d'information sur les modules d'ouverture ( <i>obligatoire pour les étudiants de Lettres, Anglais, SDL et Espagnol</i> )	Lundi 1 <sup>ER</sup> septembre 2025 à partir de 13h15
Inscriptions pédagogiques	Du 2 au 12 septembre 2025
Début des cours du 1 <sup>er</sup> semestre	<b>A partir du 15 septembre 2025</b>
L'Université fait sa rentrée	25 septembre 2024 à partir de 13h
Vacances d'automne	Du 27 octobre au 2 novembre 2025
Vacances de fin d'année (fermeture des sites d'enseignements)	Du 22 décembre 2025 au 4 janvier 2026
<b><u>Examens du 1<sup>er</sup> semestre :</u></b>	Du 15 au 20 décembre 2025
Début des cours du 2 <sup>ème</sup> semestre	<b>A partir du 12 janvier 2026</b>
Vacances de février	Du 23 février au 1 <sup>er</sup> mars 2026
Vacances de printemps	Du 13 au 26 avril 2026
<b><u>Examens du 2<sup>nd</sup> semestre :</u></b>	Du 4 au 23 mai 2026
<b><u>Rattrapages</u></b> <b><u>(2<sup>nde</sup> session 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> semestres) :</u></b>	Du 15 au 27 juin 2026
<b><u>Rendu mémoire et soutenance (M2)</u></b>	2 sessions de soutenance : - juin-juillet - septembre  Les dates de rendu des mémoires et de soutenance sont à préciser avec la directrice de mémoire